



Ville de Maule



Objet de la charte

La charte décrit les modalités de fleurissement volontaire des pieds de murs (*espace se trouvant en limite des propriétés privées et du trottoir*) par les habitants de la commune, dans le cadre de la démarche « Objectif zéro pesticides » menée par la commune de Maule.

Les objectifs

La présente charte a comme objectifs :

- ✔ D'embellir les trottoirs et pieds de murs de la ville
- ✔ De protéger l'environnement
- ✔ De protéger la santé publique
- ✔ D'abandonner l'utilisation des pesticides pour la voirie

Les Engagements

Le particulier signataire de la charte s'engage à :

- ✔ Semer les graines de fleurs dans l'espace existant au pied de mur de sa propriété,
- ✔ S'occuper de cet espace fleuri en excluant l'utilisation de substances chimiques
- ✔ Apposer devant chez soi le panneau « trottoir fleuri » afin que les services municipaux ne désherbent pas cet espace

La commune s'engage à :

- ✔ Fournir au signataire de la charte un sachet de graines à semer ainsi qu'une brochure de conseils pour le trottoir fleuri
- ✔ Fournir le panneau « Trottoir fleuri »
- ✔ Ne pas désherber l'espace fleuri du signataire de la charte
- ✔ Communiquer et conseiller concernant cette démarche « Zéro pesticide ».

A Maule, le 2017

Prénom, Nom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse email :

Signature :